



2021-04-12

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE NAMUR

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 avril 2021 à 19 h 30 suivant l'arrêté ministériel 2020-004 en date du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux autorisant les municipalités à tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y participer par tout moyen de communication et à laquelle sont présents les membres suivants :

M. MARTIN MEILLEUR

M. GUY GAUTHIER

M. SÉBASTIEN DESORMEAUX

M. SÉBASTIEN DAUDLIN

M^{ME} JOSÉE DUPUIS

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, M. GILBERT DARDEL

La Directrice générale adjointe/ Secrétaire-trésorière adjointe, M^{ME} ANNIE DECELLES est aussi présente.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2021
- Période de questions d'ordre général
- **Résolutions :**
 - Camp de jour – Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk
 - Élections municipales - Logiciel
 - Loi sur les ingénieurs – Appui à la municipalité de Saint-André-Avellin
 - Acceptation de la soumission de Charlebois et Gratton, CPA INC.
 - Rapport de l'auditeur sur le coût de la collecte de matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020
 - Convention d'amendement à l'entente intermunicipale sur le Parc Industrie Régional Vert de Papineau (PIRVP)
 - Projet " Papineau Numérique" – Accord d'accès municipal entre la MRC de Papineau et la municipalité de Namur – Approbation et autorisation de signature
 - Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration pour des projets d'envergure ou supramunicipaux 2019
 - Cyclo-Limo – Soyons solidaires de leur solitude
 - Autorisation à la MRC de Papineau à effectuer les aménagements nécessaires au sous-sol des bureaux de l'hôtel de ville afin de permettre au projet Papineau numérique de fournir Internet haute vitesse aux citoyens de la municipalité de Namur
 - Appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux
 - Embauche d'un surintendant du département de la voirie
 - Contrat de travail
 - Achat de bottes
 - Démission du Directeur du service incendie
 - Fabrication de casiers pour la caserne
 - Embauche d'un pompier sur appel temps partiel – Éric Lampron
 - Changement de signataire – Réclamation RÉCIM Volet 1 – Dossier #558570
 - Installation de lumières au garage
- **Finance :**
 - Approbation des comptes payables
- Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- Rapport du maire
- Période d'intervention des membres du conseil
- Levée de la séance



2021-04-48 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-49 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que la Directrice générale adjointe/Secrétaire-trésorière adjointe a remis copie du procès-verbal de la séance du 8 mars 2021, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le procès-verbal de la séance du 8 mars 2021 soit approuvé, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

2021-04-50 CAMP DE JOUR – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉMILE-DE-SUFFOLK

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk offre le service de camp jour pour l'été 2021 aux enfants âgés de 5 à 12 ans;

CONSIDÉRANT que le service de camp de jour offert est à proximité de la municipalité de Namur;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk demande si la municipalité de Namur accepterait de payer les coûts d'inscription au camp de jour pour tout enfant du territoire de la municipalité de Namur qui adhérerait au service de St-Émile pour l'été 2021 excluant les frais reliés aux sorties et au service de garde;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le conseil municipal accepte de verser le montant de 35,00 \$ pour les frais d'inscription au camp de jour pour tout enfant du territoire de la municipalité de Namur qui adhèrera au service de St-Émile pour l'été 2021 excluant les frais reliés aux sorties et au service de garde.

Adopté à l'unanimité

2021-04-51 ÉLECTIONS MUNICIPALES – LOGICIEL

CONSIDÉRANT que des élections municipales se tiendront le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le module Sygem – Élections s'avère un outil important puisqu'il nous permet d'intégrer les données du D.G.E.Q. dans Sygem;

CONSIDÉRANT que le module faciliterait la gestion du processus électoral;

CONSIDÉRANT qu'Infotech offre la possibilité d'étaler le paiement sur deux budgets sans frais d'intérêt pour 2021 et 2022;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le conseil municipal autorise la directrice générale adjointe à faire l'achat du module Sygem – Élection au montant de 2 950.00 \$ taxes, déplacement en sus pour la formation et l'installation du module;

QUE La dépense soit répartie au budget de 2021 et 2022.

Adopté à l'unanimité

2021-04-52 LOI SUR LES INGÉNIEURS – APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la municipalité de Saint-André-Avellin concernant une demande de révision de la Loi sur les ingénieurs auprès du Gouvernement du Québec;



Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE le Conseil municipal appuie la demande de révision de la municipalité de Saint-André-Avellin auprès du Gouvernement du Québec afin de modifier la Loi sur les ingénieurs adoptée le 24 septembre 2020, de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui, de revoir les quatre (4) exigences demandées et/ou de bonifier les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs de 1964.

Adopté à l'unanimité

2021-04-53 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE CHARLEBOIS ET GRATTON, CPA INC.

CONSIDÉRANT que Charlebois et Gratton, CPA Inc. a présenté une soumission pour l'audit et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE La Municipalité de Namur accepte la soumission de Charlebois et Gratton, CPA Inc. au montant de 10 150 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-54 RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LE COÛT DE LA COLLECTE DE MATIÈRES RECYCLABLES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT les exigences du gouvernement du Québec, il y a lieu de mandater un auditeur externe afin d'émettre un rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables;

CONSIDÉRANT que la firme Charlebois Gratton, CPA Inc. a déposé une offre de service pour compléter ce rapport au montant de 2 100 \$ plus taxes;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE La firme Charlebois Gratton, CPA Inc., soit mandatée à procéder à l'audit du coût de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-55 CONVENTION D'AMENDEMENT À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR LE PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL VERT DE PAPINEAU (PIRVP)

ATTENDU qu'une entente intermunicipale est intervenue entre les parties le 10 décembre 2012 pour la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) (ci-après « l'Entente »);

ATTENDU que l'Entente intermunicipale conclue relativement à la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) a été autorisée, en date du 12 février 2013, conformément à l'article 13.8 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., c. 1-01) et de l'article 580 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. 27.1);

ATTENDU la résolution numéro PI-2020-09-025, adoptée lors de la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) tenue le 16 septembre 2020, relative au processus de dissolution de la Régie intermunicipale;

ATTENDU que les parties désirent mettre fin à l'Entente intermunicipale conclue relativement à la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) et s'entendre sur les modalités de terminaison de ladite Entente intermunicipale;

ATTENDU que l'Entente intermunicipale intervenue entre les parties le 10 décembre 2012 contient une clause de durée et renouvellement (article 11) prévoyant que l'Entente expire le 12 février 2038, mais qu'elle demeure silencieuse quant à la possibilité pour les parties d'y mettre fin avant cette date;

ATTENDU qu'il y a donc lieu que soit préparée une convention d'amendement (ci-après « la Convention d'amendement ») afin d'amender l'Entente intermunicipale pour y ajouter une disposition permettant aux parties d'y mettre fin avant la date d'expiration prévue le 12 février 2038;

ATTENDU la résolution numéro PI-2021-03-006, adoptée lors de la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau tenue le 17 mars 2021, laquelle approuve la convention d'amendement visant à ajouter une disposition à l'Entente intermunicipale en lien avec la terminaison de cette dernière;



Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE :

Le Conseil de la Municipalité de Namur approuve, par le biais de la présente résolution, la convention d'amendement à l'Entente intermunicipale sur le Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) intervenue entre les municipalités membres de la régie;

QUE :

Le Conseil de la Municipalité de Namur autorise le maire ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

ET QUE :

La présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

Adopté à l'unanimité

2021-04-56 PROJET « PAPINEAU NUMÉRIQUE » - ACCORD D'ACCÈS MUNICIPAL ENTRE LA MRC DE PAPINEAU ET LA MUNICIPALITÉ DE NAMUR - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante;

ATTENDU que la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour le projet « Papineau Numérique » a été acceptée et les protocoles d'entente ont été signés;

ATTENDU que la MRC de Papineau est le « propriétaire des infrastructures de télécommunications » tel que défini dans la *Loi sur les télécommunications*, L.C. 1993, ch. 38 (la « *Loi sur les télécommunications* ») est une entreprise canadienne de télécommunications (une « entreprise ») et est assujettie aux exigences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC »);

ATTENDU que, pour agir comme entreprise, la MRC de Papineau doit construire, entretenir et exploiter son équipement sur une servitude – ou au-dessus, au-dessous ou aux abords de celles-ci (« sur ») –, qu'il s'agisse de voies publiques, de rues, d'accès routiers, de voies, de ponts ou de viaducs qui relèvent de la municipalité (collectivement les « servitudes ») ou tout autre lieu public tel que convenu entre les parties;

ATTENDU que, aux termes de l'article 43 de la *Loi sur les télécommunications*, la MRC de Papineau requiert le consentement de la municipalité pour installer ses équipements sur une servitude et que la municipalité doit accorder à la MRC de Papineau un droit d'accès et d'utilisation de la servitude non exclusif pour autant qu'un tel droit d'accès ou d'utilisation n'interfère pas abusivement avec l'utilisation et la jouissance par le public ni ne brime aucun droit ou privilège concéder préalablement à la date d'entrée en vigueur;

ATTENDU qu'il y a lieu de définir les modalités en vertu desquelles la municipalité donne, par les présentes, son approbation en fonction d'un accord d'accès municipal, lequel est déposé auprès des membres du Conseil pour considération;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE :

Le Conseil de la Municipalité de Namur approuve, par le biais de la présente résolution, l'accord d'accès municipal proposé par la MRC de Papineau, dans le cadre de la réalisation du projet « Papineau Numérique », et par le fait même, accorde à la MRC un droit d'accès et d'utilisation de la servitude non exclusif afin de lui permettre, notamment d'installer ses équipements ;

QUE :

Le Conseil de la Municipalité de Namur autorise le maire ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

ET QUE :

La présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.



2021-04-57

PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION POUR DES PROJETS D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX 2019

CONSIDÉRANT la subvention accordée au montant de 25 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration pour des projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration pour des projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles ;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au programme ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le conseil de la Municipalité de Namur approuve les dépenses pour les travaux d'asphaltage des rues du Parc, la Forge et Fany, au montant de 29 753.23 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

QUE La direction soit autorisée à déposer la demande de remboursement du troisième versement.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-58

CYCLO-LIMO – SOYONS SOLIDAIRES DE LEUR SOLITUDE

CONSIDÉRANT que Cyclo-Limo font une levée de fond auprès des municipalités afin d'offrir leur service à la population du troisième âge;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE La municipalité de Namur donne un montant de 250,00 \$ à Cyclo-Limo.

Adopté à l'unanimité

2021-04-59

AUTORISATION A LA MRC DE PAPINEAU A EFFECTUER LES AMENAGEMENTS NECESSAIRES AU SOUS-SOL DES BUREAUX DE L'HOTEL DE VILLE AFIN DE PERMETTRE AU PROJET PAPINEAU NUMERIQUE DE FOURNIR INTERNET HAUTE VITESSE AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITE DE NAMUR

ATTENDU que la MRC de Papineau se prépare à mettre en place le projet Papineau numérique qui consiste à rendre Internet haute vitesse par fibre aux citoyens de la municipalité de Namur;

ATTENDU qu'afin de réaliser ce projet, la MRC de Papineau doit effectuer des aménagements dans les bureaux de l'hôtel de ville (sous-sol) afin d'installer des équipements de télécommunication pour ce projet;

ATTENDU que la MRC de Papineau a mandaté la firme BC2 Tactique inc. afin de réaliser les travaux nécessaires à la construction d'un local dédié aux équipements de télécommunication;

ATTENDU que pour faire ses aménagements, la MRC de Papineau doit avoir l'autorisation de la municipalité de Namur;

ATTENDU qu'à la suite de la première visite des lieux avec un ingénieur, un rapport a été réalisé et un endroit a été identifié afin de faire un local dédié aux équipements de télécommunication;

ATTENDU que le rapport de l'ingénieur à la suite de la première visite fait partie intégrante à cette résolution;

ATTENDU que les coûts reliés aux aménagements de ce local dédié aux équipements de télécommunication seront couverts par le projet Papineau numérique et que ceux-ci seront suivis par un ingénieur, un architecte établira les aménagements nécessaires;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur



QUE

Le conseil municipal de Namur, autorise la MRC de Papineau à effectuer les aménagements nécessaires au sous-sol des bureaux de l'hôtel de ville afin de permettre au projet Papineau numérique de fournir Internet haute vitesse aux citoyens de la municipalité de Namur.

QUE

Les coûts reliés aux aménagements de ce local soient couverts par le projet Papineau numérique et n'engendrent aucun coût direct à la municipalité de Namur.

Adopté à l'unanimité

2021-04-60 APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que le contrat pour le déneigement des chemins municipaux prend fin le 15 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire donner à contrat le déneigement des chemins municipaux pour les cinq prochaines années ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le conseil mandate la Directrice générale adjointe à lancer un appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux pour les cinq prochaines années.

Adopté à l'unanimité

2021-04-61 EMBAUCHE D'UN SURINTENDANT DU DÉPARTEMENT DE LA VOIRIE

CONSIDÉRANT la résolution 2021-03-34 concernant la décision de la directrice générale adjointe à procéder à l'affichage du poste de surintendant suite à la démission de l'employé numéro 13-0024;

CONSIDÉRANT que les entrevues ont eu lieu et qu'il y a recommandation d'embaucher Monsieur Jérémie Whissell;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE L'embauche de Monsieur Jérémie Whissell à titre de surintendant du département de la voirie;

QUE Le maire et la Directrice générale adjointe soient autorisés à signer le contrat d'embauche.

Adopté à l'unanimité

2021-04-62 CONTRAT DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT que le conseil désire accorder une augmentation salariale à l'employé 13-0040;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE Le Maire et la Directrice générale adjointe soient mandatés à signer le nouveau contrat de travail avec l'ajustement salarial de 4.65 %.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-63 ACHAT DE BOTTES DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT que l'employé 13-0040 doit porter des bottes de sécurité pour son travail;

CONSIDÉRANT que les bottes de travail de l'employé 13-0040 sont à remplacer;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE le Conseil municipal autorise la dépense totale pour l'achat des bottes de travail de l'employé 13-0040.

Adopté à l'unanimité



2021-04-64 DÉMISSION DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT que le Directeur du service incendie a remis sa démission en date du 11 mars 2021 effective immédiatement;

CONSIDÉRANT que l'employé 13-0024 remet sa démission en tant que pompier volontaire;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE le conseil municipal de Namur accepte la démission de l'employé 13-0024 en tant que Directeur du service incendie et pompier volontaire.

Adoptée à l'unanimité

FABRICATION DE CASIERS POUR LA CASERNE

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour la fabrication de casiers pour la caserne:

— Défi Métal	5 060.50 \$ taxes en sus
— Jet Sab Haute Pression	7 184.00 \$ taxes en sus

Il est proposé par

QUE La soumission de Défi Métal soit retenue au montant de 4 210.00 \$ taxes en sus.

Ce point est reporté au mois prochain.

2021-04-65 EMBAUCHE D'UN POMPIER TEMPS PARTIEL SUR APPEL – ÉRIC LAMPRON

CONSIDÉRANT que la municipalité de Namur possède son propre service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le responsable du service de sécurité incendie de la Municipalité de Namur, Monsieur Alexandre Beaulieu-Hurteau recommande son embauche;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le conseil accepte l'embauche de Monsieur Éric Lampron au poste de pompier temps partiel sur appel pour la Municipalité de Namur.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-66 CHANGEMENT DE SIGNATAIRE – RÉCLAMATION RÉCIM VOLET 1 – DOSSIER # 558570

CONSIDÉRANT que la construction de la caserne est terminée;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit remplir un formulaire de réclamation pour la confirmation de la dépense;

CONSIDÉRANT que Madame Marie-Pier Lalonde Girard, Directrice générale/Secrétaire-trésorière, est autorisée à signer tous les documents requis;

CONSIDÉRANT que Madame Marie-Pier Lalonde Girard est absente pour un congé parental;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Madame Annie Decelles, Directrice générale adjointe/Secrétaire-trésorière adjointe, soit autorisée à signer tous les documents relativement au dossier RÉCIM Volet 1 #558570 en l'absence de la Directrice générale.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-67 INSTALLATION DE LUMIÈRES AU GARAGE

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour l'installation de lumières au garage;

— Duhamel Électrique Inc.	4 318.59 \$ taxes en sus
— Patrice Bond Électricien Inc.	6 175.00 \$ taxes en sus



Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE La soumission de Duhamel Électrique Inc. soit retenue au montant de 4 318.59 \$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-68 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT que la Directrice générale adjointe/Secrétaire-trésorière adjointe atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par Madame Josée Dupuis

QUE Le paiement des comptes payés au montant de 49 547.99 \$ apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 57 740.69 \$ apparaissant à la liste datée du 31 mars 2021 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU MAIRE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

2021-04-69 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 20 h 30.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Dardel
Maire

Annie Decelles
Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe